Document d'information synthétique à fournir dans le cadre d'une offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

PRESENTATION DE LA SOCIETE EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023

PREDILIFE
Société anonyme au capital de 91.507,63 euros
Siège social : 39, rue Camille Desmoulins 94805 Villejuif
453 164 790 RCS Créteil
(la « **Société** »)

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Activité de la Société et du projet

Activité de la Société

PREDILIFE développe des solutions innovantes de médecine prédictive permettant pour chaque individu de définir son profil de risque quant à la survenance d'un grand nombre de maladies graves.

MammoRisk®, test de prédiction du cancer du sein, a été retenu dans l'étude clinique de référence MyPeBS (My Personal Breast Screening) d'envergure européenne (53.000 femmes recrutées en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni et en Israël) qui vise à montrer la supériorité du dépistage personnalisé de chaque femme face aux programmes actuels de dépistage.

En 2022, PREDILIFE a initié la commercialisation auprès de grandes entreprises françaises d'un bilan prédictif multi-pathologies, incluant des rendez-vous médicaux en téléconsultations avec l'un des médecins spécialistes de PREDILIFE. Ces bilans prédictifs sont financés par les employeurs, au titre de la fidélisation, de l'attractivité ou des critères ESG.

Projet

La Société a annoncé, le 6 novembre 2023, le lancement d'une offre au public d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (les « **OCEANE** »), à échéance 2028, pour un montant nominal de 3 millions d'euros correspondant à l'émission de 3.000 OCEANE (l' « **Offre** »).

Au 6 novembre 2023, la trésorerie de la Société était de 2,8 millions d'euros et le cash burn mensuel étant d'un peu moins de 200.000 euros (hors opérations financières), laissant un horizon de trésorerie de quinze mois à cette date. La Société dispose donc d'un horizon de trésorerie jusqu'en janvier 2025.

Le produit de l'Offre permettra à la Société de déployer son offre à l'international et de prolonger son horizon de financement, avec des estimations concernant les ventes dans la lignée de l'exercice précédent, au moins jusqu'en juin 2025 en cas de souscription à hauteur de 1 million d'euros, jusqu'en novembre 2025 en cas de souscription à hauteur de 2 millions d'euros et jusqu'en avril 2026 en cas de souscription à hauteur de 3 millions d'euros.

Il est précisé que le succès de l'Offre n'est assujetti à l'atteinte d'aucun seuil de réalisation. En conséquence, le montant de la levée de fonds dans le cadre de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise

entre 0 et 3 millions d'euros, soit une levée d'un montant net d'environ 2,7 millions d'euros.

La Société a réalisé d'autres levées de fonds par le passé. Vous êtes invité à cliquer sur ce lien hypertexte pour accéder au tableau synthétisant les levées de fonds de la Société.

Vous êtes invité à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder :

- Aux comptes consolidés au 30 juin 2023 de la Société ;
- Au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés du dernier exercice social ;
- Au rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées du dernier exercice social ;
- Au tableau d'échéancier de l'endettement de la Société sur 5 ans ;
- A des éléments prévisionnels sur l'activité de la Société ;
- A l'organigramme du groupe auquel appartient la Société et la place qu'elle y occupe ;
- Aux curriculums vitae des représentants légaux de la Société ;
- A l'organigramme des principaux membres de l'équipe de direction de la Société.

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur le site internet de la Société (https://www.predilife.com/) ou sur demande à l'adresse suivante : investisseurs@predilife.com.

2. Risques liés à l'activité de la Société et à son projet

Les facteurs de risques décrits ci-après ne sont pas exhaustifs et l'ordre de présentation des facteurs de risques décrits ci-après n'est pas une indication de leur probabilité de survenance.

Risques liés au projet

Les principaux risques associés à l'émission d'OCEANE dans le cadre de l'Offre sont les suivants :

i. à moins que les OCEANE détenues par un porteur n'aient été converties préalablement, la valeur nominale des OCEANE émises et le montant des intérêts échus feront l'objet d'un remboursement total, en une seule fois, à la date d'échéance des OCEANE (soit le 18 décembre 2028) ;

ii. en cas de remboursement des OCEANE par émission d'actions nouvelles, les actionnaires verront leur participation dans le capital social de Predilife diluée ;

iii. en cas de remboursement des OCEANE par émission d'actions nouvelles, la volatilité et la liquidité des actions Predilife pourraient fluctuer significativement ;

iv. les porteurs d'OCEANE ne seront autorisés à convertir leurs OCEANE que pendant des périodes précisément fixées et au prix de conversion applicable à la période de conversion considérée ;

v. les porteurs d'OCEANE n'étant autorisés à convertir leurs OCEANE que pendant des périodes précisément fixées et au prix de conversion applicable à la période de conversion considérée, les porteurs d'OCEANE pourraient ne pas souhaiter convertir leurs OCEANE avant leur date d'échéance. En l'absence de conversion des OCEANE par leurs porteurs avant leur date d'échéance, et dans l'hypothèse où le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le dixième (10ème) jour de bourse précédant la date d'échéance des OCEANE serait inférieur à onze (11) euros, les porteurs d'OCEANE se verront rembourser leurs OCEANE et les intérêts annuels échus et capitalisés en actions nouvelles ou existantes ou en espèces, à la discrétion de la Société ;

vi. la cession sur le marché des actions Predilife remises aux porteurs d'OCEANE lors de leur conversion

ou de leur remboursement à l'échéance pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de l'action Predilife ;

vii. le nombre d'actions à remettre aux porteurs d'OCEANE lors de leur conversion ou de leur remboursement à l'échéance pourrait fluctuer significativement.

Risques liés à la situation financière de la Société

Actuellement, avant la réalisation de l'Offre, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois. Il est rappelé qu'à la date du 6 novembre 2023, la trésorerie de la Société était de 2,8 millions d'euros et le cash burn mensuel était d'un peu moins de 200.000 euros (hors opérations financières), ce qui laissait un horizon de trésorerie de 15 mois à cette date. La Société dispose donc d'un horizon de trésorerie jusqu'en janvier 2025.

Risques liés à la commercialisation avec succès des bilans prédictifs du cancer du sein et multi-pathologies de PREDILIFE

Le développement de PREDILIFE et sa capacité à générer des revenus dépendront notamment du degré d'acceptation de ses produits par le marché qui reposera sur plusieurs facteurs, tels que (i) la perception du bénéfice des produits par les entreprises, les sociétés savantes, les KOL, les prescripteurs et les patients, (ii) la facilité d'utilisation des produits et leur disponibilité, (iii) le prix de vente des produits et le coût global de réalisation des bilans prédictifs, et (iv) l'intensité de la concurrence de bilans de santé similaires.

Risque de dépendance de PREDILIFE à son bilan prédictif du cancer du sein MammoRisk®

Le chiffre d'affaires de la Société est encore constitué de ventes du bilan prédictif du cancer du sein MammoRisk®. L'incapacité pour la Société de mener à bien la commercialisation de MammoRisk®, la remise en cause de la pertinence du bilan prédictif, ou bien encore l'incapacité de la Société à protéger de manière efficace sa propriété intellectuelle pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risque de dilution

Afin de financer son développement, PREDILIFE a procédé à plusieurs émissions d'OCEANE en avril 2021, en juillet 2022 et en juillet 2023 et, en décembre 2022, à une émission d'obligations remboursables en numéraire ou en actions nouvelles ou existantes (« **ORNANE** »). Le remboursement de l'intégralité du principal et des intérêts capitalisés de ces OCEANE et de ces ORNANE aurait pour incidence de ramener la participation d'un actionnaire détenant auparavant 1% du capital social de la Société, à 0,58 % après réalisation de ce remboursement (calculs théoriques dans l'hypothèse d'une conversion de l'intégralité des OCEANE et des ORNANE en actions nouvelles à un prix de conversion de 5,95 euros, correspondant au cours de clôture de l'action Predilife le 2 novembre 2023).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

3. Capital social

Le capital social de la Société est intégralement libéré. A l'issue de l'Offre, le capital social de la Société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La Société a par ailleurs émis des valeurs mobilières donnant accès à son capital social et a attribué des droits donnant accès à son capital social, représentant ensemble, à l'issue de l'Offre, une augmentation de

capital social potentielle maximum de 73% du capital social actuel de la Société.

L'assemblée générale de la Société a aussi conféré des délégations de compétence permettant d'augmenter immédiatement et/ou à terme le capital social sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des actionnaires dans les limites présentées dans le tableau ci-dessous. La délégation la plus longue prend fin le 27 août 2026. Le tableau présentant de manière détaillée la liste de ces délégations est accessible en cliquant sur ce lien hypertexte.

Vous êtes invité à cliquer sur ce lien hypertexte pour accéder au tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la Société.

Il est rappelé que la Société a procédé à plusieurs émissions d'OCEANE en avril 2021, en juillet 2022 et en juillet 2023 et, en décembre 2022, à une émission d'ORNANE, dont les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

- OCEANE émises en avril 2021 : chaque porteur de ces OCEANE a le droit, à tout moment entre la date tombant plus de 3 mois après la date d'émission jusqu'au 10ème jour ouvré précédant leur date d'échéance (avril 2024), de convertir ces OCEANE à condition que le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le jour de bourse précédent soit supérieur à 10 euros. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 7% l'an. A leur date d'échéance, ces OCEANE seront remboursées en actions PREDILIFE ou en espèces, en fonction du cours de l'action PREDILIFE ;

- OCEANE émises en juillet 2022 : chaque porteur de ces OCEANE a le droit, à tout moment entre la date tombant plus de 3 mois après la date d'émission jusqu'au 10ème jour ouvré précédant leur date d'échéance (juillet 2026), de convertir ces OCEANE à condition que le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le jour de bourse précédent soit supérieur à 12 euros. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 7% l'an. A leur date d'échéance, ces OCEANE seront remboursées en actions PREDILIFE ou en espèces, en fonction du cours de l'action PREDILIFE ;

- ORNANE émises en décembre 2022 : les ORNANE seront remboursées en actions PREDILIFE à leur date d'échéance (décembre 2027). Chaque porteur d'ORNANE a le droit, à la date d'échéance des ORNANE, de solliciter le remboursement des ORNANE en espèces. Les ORNANE portent intérêt à un taux de 7% l'an ;

- OCEANE émises en juillet 2023 : chaque porteur de ces OCEANE a le droit, à tout moment entre la date tombant plus de 3 mois après la date d'émission jusqu'au 10ème jour ouvré précédant leur date d'échéance (juillet 2028), de convertir ces OCEANE à condition que le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le jour de bourse précédent soit supérieur à 10 euros. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 7% l'an. A leur date d'échéance, ces OCEANE seront remboursées en actions PREDILIFE ou en espèces, en fonction du cours de l'action PREDILIFE.

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les OCEANE et ORNANE émises par la Société :

- les termes et conditions des OCEANE d'avril 2021 ;
- les termes et conditions des OCEANE de juillet 2022 ;
- les termes et conditions des ORNANE de décembre 2022 ;
- les termes et conditions des OCEANE de juillet 2023.

4. Titres offerts à la souscription

Droits attachés aux titres offerts à la souscription

Les OCEANE seront des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, créées conformément au droit français applicable (article L. 228-91 et suivants du Code de commerce). Chaque porteur d'OCEANE aura le droit, pendant des périodes prédéterminées, de convertir tout ou partie des OCEANE en actions nouvelles ou existantes de la Société à un prix de conversion prédéterminé. Les OCEANE porteront intérêt à un taux de 8,5% l'an.

A moins que les OCEANE détenues par un porteur n'aient été converties préalablement, la valeur nominale des OCEANE émises et le montant des intérêts échus feront l'objet d'un remboursement total, en une seule fois, à la date d'échéance des OCEANE (soit le 18 décembre 2028).

En l'absence de conversion des OCEANE par leurs porteurs avant leur date d'échéance, et dans l'hypothèse où le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le dixième (10ème) jour de bourse précédant la date d'échéance des OCEANE serait inférieur à onze (11) euros, les porteurs d'OCEANE se verront rembourser leurs OCEANE et les intérêts annuels échus et capitalisés en actions nouvelles ou existantes ou en espèces, à la discrétion de la Société.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder aux termes et conditions des OCEANE de décembre 2023, détaillant les droits et conditions attachés à ces valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

La Société n'a pas connaissance d'intention d'actionnaires ou de membres de ses organes d'administration ou de direction quant à leur participation à l'Offre.

Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

La liquidité des OCEANE ne sera organisée par aucune stipulation statutaire ni par aucun pacte.

Les OCEANE se transmettront par virement de compte à compte et le transfert de propriété des OCEANE résultera de leur inscription au compte-titres de l'acquéreur.

Les actions nouvelles émises, le cas échéant, sur conversion des OCEANE porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation (FR0010169920).

Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement dans des valeurs mobilières donnant accès au capital telles que les OCEANE visées dans le cadre de l'Offre comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- risque lié à la cession de contrôle : les investisseurs ne bénéficient pas d'une clause leur permettant de céder leurs titres dans des conditions financières équivalentes à celles de l'actionnaire qui cèderait le contrôle de la Société ;
- le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

Modification de la composition du capital de la Société liée à l'Offre

Vous trouverez ci-dessous plusieurs tableaux récapitulatifs de l'impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société sur une base non diluée et diluée :

Base non diluée :

Avant émission de 3 000 OCEANE (sur une base non diluée)

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 498 015	40,93%	2 672 473	44,16%
Caravelle	808 571	22,09%	1 617 142	26,72%
Antoine Bricard	364 779	9,97%	586 701	9,69%
Clearside Holding	43 877	1,20%	87 754	1,45%
Salariés	19 202	0,52%	32 802	0,54%
Actions autodétenues	17 030	0,47%	-	0,00%
Public	908 831	24,83%	1 055 428	17,44%
Total	3 660 305	100,00%	6 052 300	100,00%

Après émission de 3 000 OCEANE (1) (sur une base non diluée)

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 498 015	33,95%	2 672 473	39,28%
Caravelle	808 571	18,33%	1 617 142	23,77%
Antoine Bricard	364 779	8,27%	586 701	8,62%
Clearside Holding	43 877	0,99%	87 754	1,29%
Salariés	19 202	0,44%	32 802	0,48%
Actions autodétenues	17 030	0,39%	-	0,00%
Public	1 660 659	37,64%	1 807 256	26,56%
Total	4 412 133	100,00%	6 804 128	100,00%

Base diluée :

Avant émission de 3 000 OCEANE (sur une base diluée (2))

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 498 015	26,85%	2 672 473	33,53%
Caravelle	808 571	14,49%	1 617 142	20,29%
Antoine Bricard	364 779	6,54%	586 701	7,36%
Clearside Holding	43 877	0,79%	87 754	1,10%
Salariés	19 202	0,34%	32 802	0,41%
Actions autodétenues	17 030	0,31%	-	0,00%
Public	2 827 016	50,68%	1 967 076	24,68%
Total	5 578 490	100,00%	7 970 485	100,00%

Après émission de 3 000 OCEANE (1) (sur une base diluée (2))

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de DDV	% des DDV
Stéphane Ragusa	1 498 015	23,66%	2 672 473	30,64%
Caravelle	808 571	12,77%	1 617 142	18,54%
Antoine Bricard	364 779	5,76%	586 701	6,73%
Clearside Holding	43 877	0,69%	87 754	1,01%
Salariés	19 202	0,30%	32 802	0,38%
Actions autodétenues	17 030	0,27%	-	0,00%
Public	3 578 844	56,53%	3 470 732	39,79%
Total	6 330 318	100,00%	8 722 313	100,00%

5. Relations avec le teneur de registre de la Société

Les OCEANE entièrement libérées seront émises au nominatif pur. Les OCEANE seront obligatoirement inscrites en compte tenu par Uptevia (90-110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 Paris La Défense Cedex), mandataire de la Société.

Les droits des porteurs d'OCEANE seront ainsi représentés par une inscription à leur nom sur un compte-titres dans les livres d'Uptevia.

6. Interposition de société(s) entre la Société et le projet

Néant.

7. Modalités de souscription à l'Offre

La période de souscription des OCEANE sera ouverte du 6 novembre 2023 inclus au 14 décembre 2023 inclus. La période de souscription sera close par anticipation dès que l'intégralité de l'Offre aura été souscrite.

Les souscriptions sont révocables avant la clôture de l'Offre.

Le règlement-livraison des OCEANE est prévu le 18 décembre 2023.

Vous êtes invité à cliquer sur les liens hypertextes suivants et télécharger la documentation juridique vous permettant de souscrire à l'Offre :

- les termes et conditions des OCEANE de décembre 2023 ;
- le communiqué de presse publié par la Société en date du 6 novembre 2023 ;
- le bulletin de souscription à l'Offre.

Calendrier indicatif de l'opération

4 octobre 2023	Décision du Conseil d'administration autorisant le lancement de l'Offre
3 novembre 2023	Décision du Président Directeur Général décidant le lancement de l'Offre
6 novembre 2023	Ouverture de la période de souscription à l'Offre
14 décembre 2023	Clôture de la période de souscription à l'Offre
18 décembre 2023	Date d'inscription en compte des OCEANE
18 décembre 2028	Date d'échéance des OCEANE

Restitution des souscriptions en cas de non-réalisation de l'Offre, de sursouscription à l'Offre ou de révocation d'une souscription à l'initiative d'un souscripteur avant la clôture de l'Offre

En cas de non-réalisation de l'Offre (étant cependant rappelé que le succès de l'Offre n'est assujetti à l'atteinte d'aucun seuil de réalisation), de sursouscription à l'Offre ou de révocation d'une souscription à l'initiative d'un souscripteur avant la clôture de l'Offre, la Société procèdera au virement des fonds dus par la Société au souscripteur considéré dans un délai de deux (2) jours ouvrés suivant la réception d'un RIB adressé par ledit souscripteur à la Société.